



## Les nouveaux cantons du département de l'Ardèche

**A**u lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département de l'Ardèche comprendra 17 cantons au lieu de 33. Il comptera alors 34 conseillers départementaux, 17 femmes et 17 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons auront une population comprise entre 14 000 et 22 000 habitants, contre une fourchette comprise entre 1 200 et 27 300 habitants auparavant.

Mihaela Crisan

### L'Ardèche comprendra 17 cantons

Dans l'Ardèche, la nouvelle carte des cantons a été définie par décret du 13 février 2014. Les changements se traduiront à partir de mars 2015 par la définition de 17 cantons, au lieu de 33 actuellement. Les cantons les plus peuplés sont ceux de La Voulte-sur-Rhône et Guilherand-Granges, avec plus de 21 500 habitants chacun. À l'inverse, celui de Thueyts, avec 14 200 habitants en 2012, est le moins peuplé. Le canton du Cheylard regroupe le plus grand nombre de communes (46), contrairement à celui de Guilherand-Granges qui n'en compte que 5 seulement. Les communes d'Annonay et d'Aubenas sont éclatées sur deux cantons distincts, au côté d'autres communes.

### De fortes disparités entre les cantons

Le nouveau découpage fait apparaître de fortes disparités territoriales au sein du département.

Les caractéristiques démographiques sont ainsi assez différentes entre les cantons des Vans ou Thueyts, où la part des personnes de plus de 65 ans dépasse 27 %, et le canton du Pouzin, plus jeune, où cette proportion n'atteint pas 15 %.

De la même façon, la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle fluctue entre les différents cantons, avec, par exemple, plus de 8 % d'agriculteurs dans le canton de Thueyts et moins de 1 % au Pouzin. La part des personnes diplômées est la plus forte dans le canton de Guilherand-Granges, canton dans lequel le taux de chômage au sens du Recensement de la population est de 8,0 % alors qu'il atteint 17,4 % dans le canton d'Aubenas-1.

### 1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département de l'Ardèche



Source : DGCL.

## 2 Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Cantons de l'Ardèche	Population 2012	Évolution annuelle moyenne (1999-2011) (%)	Moins de 20 ans (%)	65 ans et plus (%)	Peu ou pas diplômés (%)	Diplômés du supérieur (%)	Population active (15 ans ou plus)	Chômeurs (%)	Répartition de la population active occupée (%)					
									Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Annonay-1 (n°1)	19 402	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Annonay-2 (n°2)	15 748	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Commune d'Annonay*	15 983	-0,5	22,1	24,9	45,4	17,4	6 712	17,5	0,0	4,9	9,8	24,5	28,1	32,8
Annonay-1 hors Annonay*	9 815	1,1	25,8	16,2	35,1	20,9	4 523	8,5	1,1	7,4	11,5	22,9	27,5	29,6
Annonay-2 hors Annonay*	9 352	1,4	25,1	16,6	35,7	20,0	4 376	8,9	2,4	7,0	10,9	24,6	26,5	28,6
Aubenas-1 (n°3)	16 909	3,0	20,5	26,0	39,0	20,6	7 126	17,4	1,9	11,1	12,3	24,1	29,0	21,7
Aubenas-2 (n°4)	19 426	1,3	23,4	20,9	36,5	21,6	8 502	13,2	1,9	9,5	11,3	26,8	30,2	20,3
Bourg-Saint-Andéol (n°5)	19 001	0,8	24,2	19,3	36,4	20,9	8 453	15,2	3,0	7,4	9,9	29,3	26,4	23,9
Le Cheylard (n°6)	18 776	0,0	20,5	25,5	46,5	15,2	8 010	9,9	5,8	11,5	7,4	20,2	26,4	28,7
Guilherand-Granges (n°7)	21 522	0,6	22,3	20,8	33,6	26,8	9 921	8,0	0,7	5,9	17,7	27,9	30,1	17,6
Lamastre (n°8)	21 053	0,9	23,1	21,6	42,6	16,9	9 160	9,3	7,6	9,2	7,4	18,6	27,0	30,2
Le Pouzin (n°9)	15 922	1,4	26,5	14,7	37,0	19,5	7 613	10,6	0,9	5,8	9,4	29,9	27,9	26,0
Privas (n°10)	20 303	0,3	23,5	17,8	36,5	23,8	9 339	10,8	1,4	6,9	13,2	28,5	30,2	19,8
Sarras (n°11)	15 172	1,8	26,3	15,9	34,8	20,2	7 277	9,3	4,8	7,5	7,8	25,7	26,3	27,8
Le Teil (n°12)	20 149	1,1	24,8	19,2	38,7	19,1	8 832	15,1	4,4	9,1	9,6	22,5	30,0	24,4
Thueyts (n°13)	14 230	0,8	19,0	27,2	43,8	16,2	5 764	12,0	8,1	12,6	6,1	20,6	28,3	24,3
Tournon-sur-Rhône (n°14)	20 988	1,1	25,8	17,9	37,7	21,1	9 762	11,3	2,3	7,0	12,4	26,6	25,8	25,8
Vallon-Pont-d'Arc (n°15)	20 339	1,5	20,4	24,8	38,4	18,4	8 372	16,3	3,8	16,0	8,7	22,8	28,0	20,7
Les Vans (n°16)	17 907	1,3	19,5	27,3	37,5	20,2	7 016	16,6	6,4	14,8	9,9	20,5	28,2	20,2
La Voulté-sur-Rhône (n°17)	21 560	0,9	24,2	18,8	39,3	19,8	9 811	10,3	2,4	6,1	12,2	27,3	25,6	26,4
<b>Ensemble du département</b>	<b>318 407</b>	<b>1,0</b>	<b>23,1</b>	<b>21,0</b>	<b>38,7</b>	<b>20,0</b>	<b>140 569</b>	<b>12,2</b>	<b>3,3</b>	<b>8,7</b>	<b>10,6</b>	<b>24,9</b>	<b>27,9</b>	<b>24,6</b>

nd : données non disponibles

\*Les communes de plus de 3 500 habitants peuvent faire l'objet d'une répartition entre plusieurs cantons. Dans les agglomérations urbaines, le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Par préoccupation statistique, certaines données ne sont disponibles qu'au niveau des communes entières. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Pour la population 2012, l'Insee a calculé les populations légales pour l'ensemble des contours des nouveaux cantons. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons : c'est le cas des communes de moins de 10 000 habitants ne bénéficiant pas de découpage en IRIS.

Source : Insee, Recensements de la population 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population

### Pour comprendre

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors du prochain renouvellement général des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présenteront en binôme composé d'un homme et d'une femme. Dans chaque canton, un binôme, donc deux conseillers départementaux, seront élus au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale. Ce mode de scrutin garantit la parité homme-femme, alors que les assemblées départementales ne comptent aujourd'hui que 13,8 % de femmes.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée afin de permettre l'élection de deux conseillers départementaux par canton et d'améliorer leur représentativité démographique. Près des trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801.

Insee Rhône-Alpes  
165, rue Garibaldi - BP 3184  
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Pascal Oger

Rédacteur en chef :  
Thierry Geay

ISSN : 2273-3981

@Insee 2015

### Pour en savoir plus :

- Décret n°2014-148 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Ardèche
- Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur [Insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015) - [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=cantons-2015](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015)



**Insee**  
Mesurer pour comprendre